

## RÈGLEMENTS - CONCOURS PUBLICITAIRE

### CONCOURS – EXPO HABITAT. :

Inscrivez-vous à l'infolettre d'Expo habitat Mauricie et courrez la chance de gagner une des deux cartes-cadeaux de 50\$ chez Kath & Gory à Trois-Rivières!

#### **INTRODUCTION**

Dans le but de promouvoir le salon Expo habitat Mauricie, l'APCHQ - Région Mauricie-Lanaudière organise, avec la collaboration de l'entreprise Kath & Gory, un concours publicitaire web qui sera déployé entre le 15 et le 22 décembre 2016.

#### **LES PRIX**

Deux prix consistant en deux certificats--cadeaux de cinquante dollars (50,00 \$) à la boutique Kath & Gory pour une valeur totale de 100 \$ sera tiré. Les certificats-cadeaux de 50 \$ seront échangeables à la boutique Kath & Gory dont l'adresse est le 3720 Boulevard des Forges, Trois-Rivières, QC. Le prix n'est pas monnayable, ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

#### **PARTICIPATION**

Les participants doivent être âgés de dix-huit (18) ans et plus et être résident du Québec.

Pour participer au concours, le participant doit être inscrit à l'infolettre d'Expo habitat Mauricie le 22 décembre 2016 à midi. Une chance de gagner sera attribuée pour chaque adresse de courriel valide.

#### **GÉNÉRALITÉS**

Le concours publicitaire débute le jeudi 15 décembre pour se terminer le jeudi 22 décembre à midi à 12 h (midi). Ne peuvent participer au concours : les employés, agents et représentants de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc. (provinciale et régionales), les partenaires et membres du conseil d'administration de notre régionale ainsi que les personnes avec qui elles sont domiciliées.

Le gagnant autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographies, voix et/ou images pour des fins publicitaires, et ce, sans rémunération. Une copie des règlements du concours est disponible en tout temps sur le site [www.expohabitatmauricie.com/](http://www.expohabitatmauricie.com/).

#### **ATTRIBUTION DU PRIX**

Le gagnant sera choisi par tirage au sort et le gagnant sera avisé par courriel dès le tirage effectué.

Le tirage aura lieu le jeudi 22 mars à 12 h (midi), au bureau de l'APCHQ - Région Mauricie-Lanaudière au 4800 rue Raymond-Bellemare, Trois-Rivières G9B 0G3.

Le prix sera disponible au bureau de l'APCHQ – Région Mauricie-Lanaudière et devra être réclamé au plus tard le 20 janvier 2017. Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (Fermé du vendredi 23 décembre à midi au lundi 9 janvier à 8h30).